

*Traitements—Loi*

Permettez-moi de rappeler aux députés quelle a été l'augmentation des bénéfices des sociétés surtout en 1974. Ces derniers mois, la baisse des profits des sociétés a suscité des pleurs et des grincements de dents. Il y a eu bien des plaintes à cet égard, mais permettez-moi de dire—

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** A l'ordre. J'ai écouté très attentivement le député et je me demande s'il parle toujours du bill C-24. Peut-être pourrait-il limiter ses commentaires à ce bill.

**M. Benjamin:** Madame l'Orateur, je dis simplement que les augmentations salariales comme celles que proposent le bill C-24 et les bills C-47 et C-44 sont injustifiées. Le ministre des Finances et le chef de l'opposition ont parlé de mesures d'austérité, mais on n'en voit pas trace dans ces bills. Le chef de l'opposition n'a pas parlé d'austérité à l'égard du bill C-44. Il me semble qu'à cet égard il faudrait commencer par le bill C-24 et les bills C-47 et C-44. Cela devrait également s'appliquer au bill C-23 lorsqu'il sera présenté à la Chambre. D'ailleurs, si c'est nécessaire, je ferai le même discours au sujet du bill C-23, madame l'Orateur.

Comment les députés peuvent-ils sans broncher approuver les augmentations proposées pour les lieutenants-gouverneurs, les augmentations accordées aux juges, aux députés et aux sénateurs, ne rien dire sur les revenus des directeurs et les profits des sociétés tout en préconisant la modération pour tout le reste de la population? Comment peuvent-ils avoir une telle attitude et s'attendre à ce que le public les croie ou ait confiance en eux lorsqu'ils parlent de restrictions, sachant en particulier dès le départ qu'il s'agit là d'injustices. Le peuple sait que ce sont les nantis qui obtiendront plus et qui ne seront pas touchés par les restrictions, ou au moins qui n'auront à souffrir que très peu des programmes gouvernementaux de restriction et de contrôle. Si le gouvernement a recours à une réglementation obligatoire, celle-ci n'affectera pas ceux qui ont reçu des augmentations grâce aux bills C-44 et C-47 et qui en obtiendront grâce aux bills C-24 et C-23. Les bénéficiaires de ces bills auront déjà obtenu leur augmentation. Et ce sont ceux qui n'ont pas encore été augmentés qui seront victimes de ces contrôles, qu'ils soient volontaires ou obligatoires.

C'est aux économiquement faibles et aux classes moyennes que l'on demandera de modérer ou d'interrompre leurs revendications. C'est à ces gens-là que l'on demandera de se contenter d'une toute petite augmentation. C'est aux gens qui touchent \$10,000 à \$12,000 par an, qui ont une femme et trois enfants à faire vivre et qui se débattent pour payer une hypothèque, que l'on demandera de se contenter de ce qu'ils ont. C'est une injustice fondamentale, et pourtant le chef de l'opposition a placidement approuvé les bills C-44, C-47 et maintenant C-24. Je n'y comprends rien. J'invite le chef de l'opposition à lire les remarques d'un député de son propre parti, le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker). Je n'ajouterais rien sur cette question.

Lorsqu'on l'a critiqué sur ces énormes augmentations, le ministre des Finances s'est contenté de répondre que le moment était extrêmement mal choisi; c'est dire toute la cruauté du personnage. Si cette réponse ne traduit pas un mépris réel des pensionnés, des économiquement faibles et des gens qui vivent sur un revenu fixe au Canada qu'est-ce qui le fera? Non seulement le moment était très mal choisi, mais les montants des augmentations étaient scandaleux. Les augmentations accordées par le bill aux lieutenants-gouverneurs se justifient, nous dit-on, parce

[M. Benjamin.]

qu'ils n'ont pas eu d'augmentation depuis 12 ans, et que si l'on ventile ces pourcentages d'augmentation sur 12 ans, les augmentations sont honnêtes. On pourrait aussi le faire pour une augmentation de revenu de John D. Rockefeller ou de E. P. Taylor. On pourrait dire que, comme ils n'ont pas eu d'augmentation depuis 12 ans, ils méritent une augmentation de 1 p. 100, mais 1 p. 100 sur des dizaines de millions, cela représente des sommes énormes.

On fait aussi beaucoup de chichis à propos de l'augmentation procentuelle. Une augmentation de 12 p. 100 sur \$35,000 ou \$55,000 est sensiblement différente d'une augmentation de 12 p. 100 sur \$10,000 ou \$12,000. Il paraît que les augmentations en vertu desquelles les traitements de ces juges passeront à \$35,000, \$40,000 et \$45,000 ne sont pas exagérées parce qu'une fois converties en pourcentage sur une période de quatre ou cinq ans, elles ne représentent que 12 p. 100 par an, c'est-à-dire qu'elles sont conformes aux directives de modération énoncées par le gouvernement. On ne précise pas sur quoi portent les 12 p. 100. C'est une augmentation de \$15,000 dollars par an, c'est-à-dire autant ou plus que ne gagnent dans leur année la plupart des salariés du Canada. Tel est le montant de l'augmentation pour la première année.

● (1230)

Je conviens avec le député de Winnipeg-Nord-Centre, le chef de l'opposition et le président du Conseil privé (M. Sharp) qu'on doit le respect aux personnes qui occupent des postes comme celui de lieutenant-gouverneur ou de juge mais, s'il y a un sacrifice à faire, des mesures de restriction à appliquer, un leadership à donner, des personnes de cette qualité devraient admettre qu'elles doivent donner l'exemple au lieu de demander aux travailleurs du Canada de faire le premier pas, au lieu d'exiger d'eux et des pensionnés qu'ils soient les premiers à faire l'objet de restrictions. Nous devrions dire aux cadres des sociétés, aux professionnels et autres que les mesures de restriction et de réglementation porteront d'abord sur les bénéficiaires des sociétés et sur les taux d'intérêt. Nous devrions commencer par le haut pour descendre ensuite la filière. Nous devrions montrer un plus grand sens de l'égalité et de l'honnêteté dans notre société au lieu de rester assis, dans cette enceinte, la bouche pleine de belles paroles sur la nécessité d'une réglementation et d'une lutte contre l'inflation, alors que tout se termine toujours par une lutte contre les pauvres.

Nous augmentons la division qui existe dans la population en aidant les personnes à revenu élevé et en diminuant les possibilités qu'ont les personnes à bas et moyen revenus d'acquérir une maison convenable. Tous les efforts du gouvernement pour mettre au point un programme de lutte contre l'inflation qui gagne l'appui et la collaboration des provinces, des municipalités et du public général, sont ruinés par les mesures prises au cours de l'année, en particulier par les quatre bills que j'ai mentionnés. Les taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires n'ont cessé d'augmenter, le programme déraisonnable visant à augmenter le nombre de nouvelles maisons obtient le résultat inverse, les chômeurs sont attaqués dans leurs droits et le gouvernement n'a pas réussi à augmenter les pensions.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre une fois de plus le député, mais je crains qu'il ne s'éloigne de la question sur laquelle porte le bill. Puis-je rappeler au député que, aux termes de l'article 35 du Règlement, aucun député ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit res-